

Point de vue de l'état sur Le développement Durable du territoire

Territoire du bassin de vie d'Argentat

Août 2012



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Corrèze

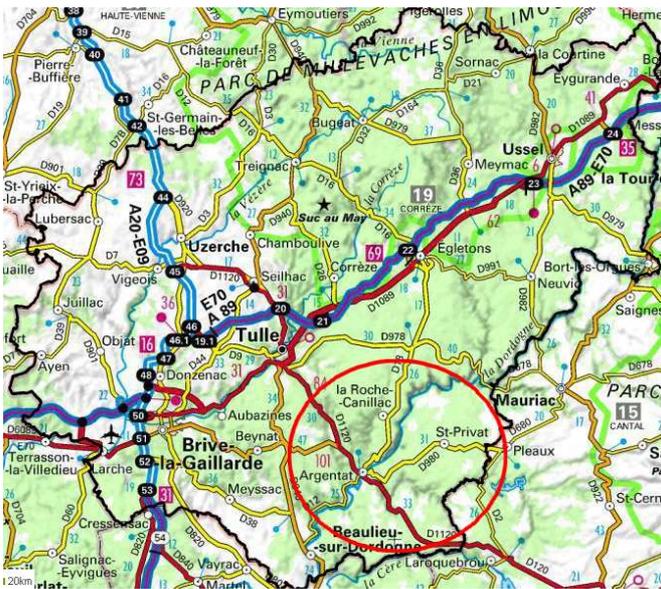
SOMMAIRE

1. Préambule.....	3
2. Situation, localisation.....	3
3. Socio-Démographie.....	4
4. Habitat, construction, urbanisme.....	4
Parc privé : améliorer l'efficacité énergétique du parc ancien.....	4
La construction neuve : organiser les espaces à bâtir.....	5
5. Aménagement et fonctionnement du territoire.....	6
Commerces et services : améliorer l'accès aux soins.....	6
L'emploi : conforter l'offre locale.....	7
Le tourisme : mieux utiliser les atouts du territoire.....	8
Les déplacements : créer un transport collectif local vers les commerces et services.....	8
6. Production agricole et forestière.....	9
L'agriculture : poursuivre la dynamique.....	9
La forêt : valoriser le patrimoine forestier	10
7. Protection des eaux, espaces naturels et forestiers.....	11
L'eau : atteindre le bon état écologique.....	11
Nature et paysages : préserver une biodiversité exceptionnelle.....	12
8. Prévention des risques.....	14
Des risques d'inondation	14
Des risques miniers.....	14

1. PRÉAMBULE

Le but de ce document est d'aider les services de l'Etat à se positionner lors d'avis ou de conseils sur des projets ou des opérations. Il vise à mieux identifier les enjeux que les services doivent défendre dans leur action quotidienne. Les enjeux qu'il identifie sont issus d'un travail préparatoire de diagnostic territorial que vous trouverez en annexe.

2. SITUATION, LOCALISATION



Le territoire étudié est traversé par la RD 1120. Il est limitrophe du Lot et du Cantal.

Il est composé de 34 communes : Albussac, Argentat, Auriac, Bassignac-le-Haut, Camps-St-Mathurin-Léobazel, Champagnac-la-Prune, La-Chapelle-St-Géraud, Darazac, Forgès, Goules, Gros-Chastang, Hautefage, Ménoire, Mercoeur, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Reygades, Rilhac-Xaintrie, La-Roche-Canillac, St-Bazile-de-la-Roche, St-Bonnet-Elvert, St-Bonnet-les-Tours-de-Merle, St-Chamant, St-Cirgues-la-Loutre, St-Geniez-ô-Merle, St-Hilaire-Taurieux, St-Julien-aux-Bois, St-Julien-le-Pèlerin, St-Martial-Entraygues, St-Martin-la-Méanne, St-Privat, St-Sylvain, Servières-le-Château et Sexcles.



Situation du territoire en Limousin

Ces communes font partie du bassin de vie d'Argentat auquel on a rajouté la commune de Rilhac-Xaintrie (rattachée au bassin de vie de Mauriac).

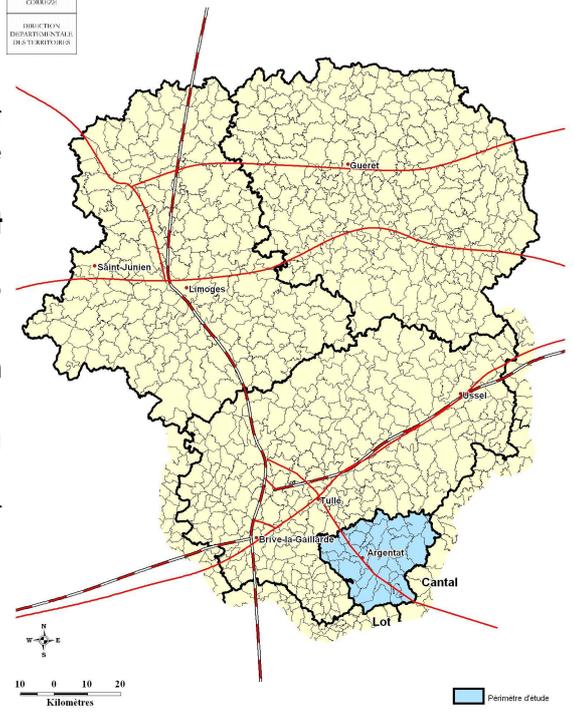
La population de ce territoire est de 12536 habitants et couvre 676 km².

Argentat est la commune la plus importante avec 3079 habitants.

Elle est située à 44 km de Brive, 29 km de Tulle, 53 km d'Aurillac et 136 km de Limoges.

L'accès aux autoroutes A20 et A89 est respectivement à environ 50km et 40 km.

Le relief tourmenté contraint le réseau routier et l'implantation humaine.



Reprise le : 24/01/2011
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : IGN

■ Périmètre étudié
— Autoroutes A20 et A89
— Routes principales

3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE

Le territoire ne profite pas du regain démographique constaté en moyenne sur la Corrèze : la population reste stable. Les communes d'Argentat, Servières-le-Château, St-Julien-aux-bois, St-Martin-la-Méanne, Rilhac-Xaintrie, Forgès, Mercoeur, Sexcles, La-Chapelle-St-Géraud, Bassignac-le-Haut, Gros-Chastang, St-Geniez-ô-Merle et St-Bonnet-les-Tours-de-Merle perdent des habitants, St-Martial-Entraygues reste stable et les autres communes gagnent des habitants.

Le solde migratoire est légèrement positif bien que la proportion des ménages qui viennent s'installer sur le territoire reste inférieure à la moyenne départementale. Le solde naturel est négatif sur la majorité des communes.

On trouve une population plutôt âgée : 38% a plus de 60 ans. On note un desserrement des ménages excepté sur le canton de Mercoeur. Plus de la moitié des ménages d'une personne ont plus de 65 ans.

La densité de la population est faible sur la majorité du territoire excepté à Argentat.

La population du territoire a de très faibles revenus. Les habitants des communes du canton de Mercoeur sont particulièrement pauvres.

► **Renforcer l'aide à domicile et développer des structures d'accueil innovantes.**

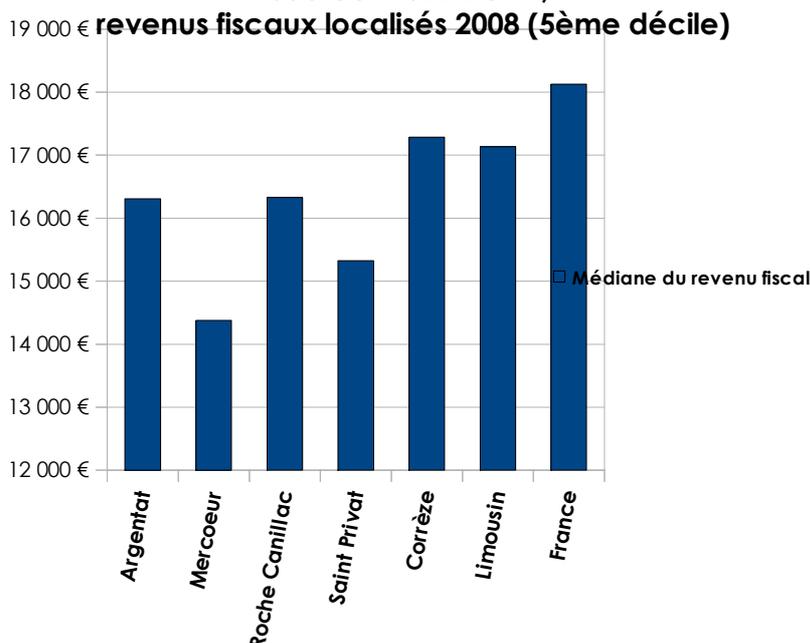
► **Lutter contre la pauvreté, l'isolement et la précarité des personnes en milieu rural.**

► **Adapter l'offre de services et les équipements à ces populations peu fortunées.**

MÉDIANE DU REVENU FISCAL

Source INSEE DGFI,

revenus fiscaux localisés 2008 (5ème décile)



4. HABITAT, CONSTRUCTION, URBANISME

Le taux de propriétaires est supérieur de 8 points à la moyenne départementale.

Le taux de locataires est de 21,3% en 2008 contre 30,2% en Corrèze.

Le parc social n'est pas tendu sur le territoire. Les logements sociaux sont principalement situés sur les communes d'Argentat, Saint-Privat et Servières-le-Château.

PARC PRIVÉ : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC ANCIEN

Le parc de logements est ancien : 53% date d'avant 1949. Ces logements étant souvent difficiles à isoler, on peut se poser la question des consommations d'énergie pour les ménages.

On constate un taux de résidences secondaires important sur le territoire : 27% alors qu'il est de 15% en Corrèze. Ce taux est supérieur à 40% sur les communes d'Auriac, Champagnac-la-Prune, Gros-Chastang, St-Bonnet-Elvert, St-Bonnet-les-Tours-de-Merle, St-Geniez-ô-Merle et supérieur à 50% à La-Roche-Canillac et St-Martial-Entraygues.

Le taux des logements vacants est supérieur à 10% sur les communes d'Argentat, Bassignac-le-Haut, Reygades, St-Bonnet-Tours-de-Merle, St-Chamant, St-Privat, et supérieur à 15% sur les communes de Camps-St-Mathurin-Léobazel, Neuville et Sexcles.

► **Inciter à la rénovation des logements anciens pour limiter la consommation d'énergie.**

► **Encourager la rénovation des logements vacants sur Argentat.**

► **Traiter les situations d'habitat indigne.**

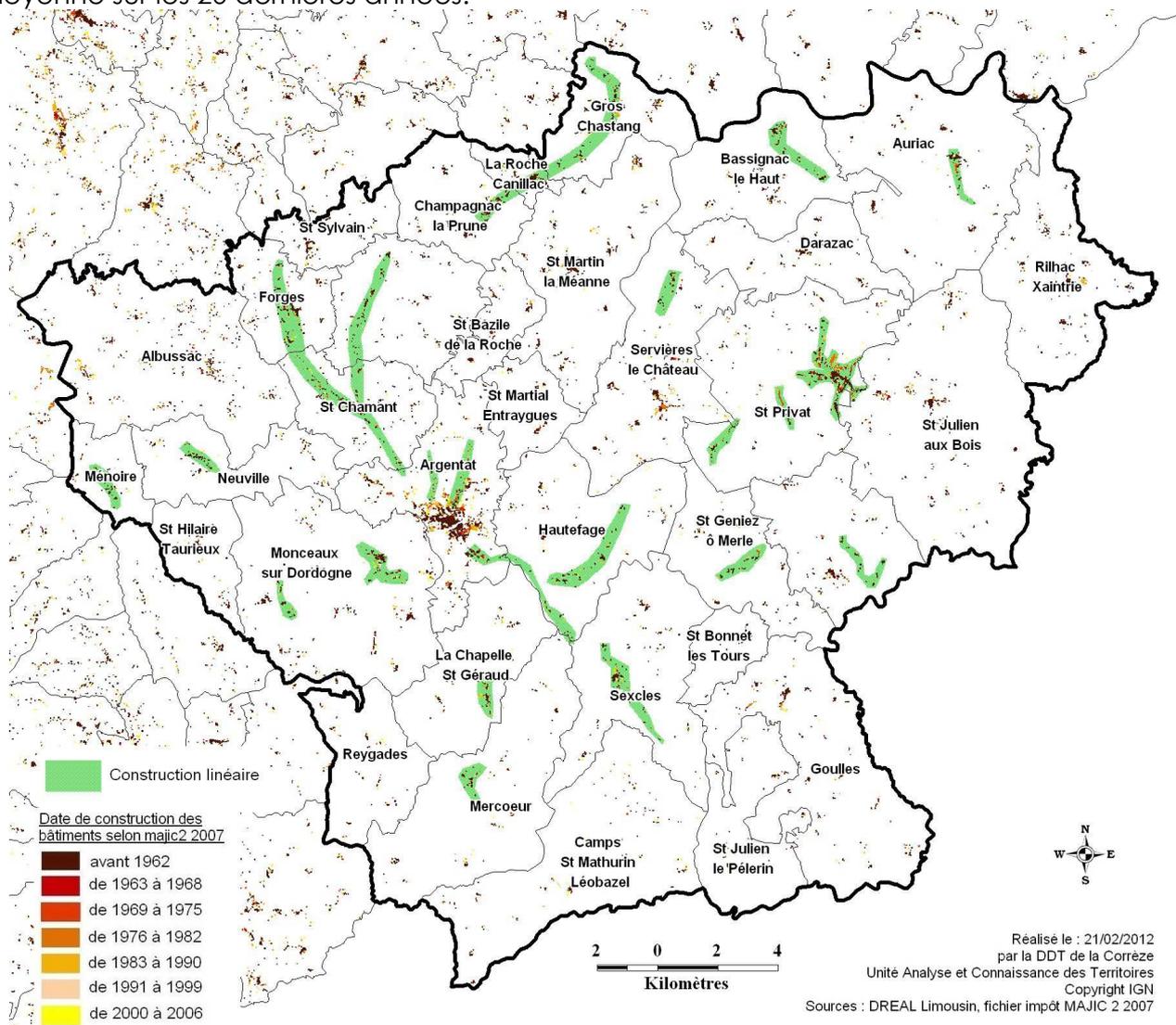
LA CONSTRUCTION NEUVE : ORGANISER LES ESPACES À BÂTIR

Le nombre de constructions neuves paraît important par rapport à l'évolution démographique. En effet, du fait du desserrement des ménages, il y a besoin de plus de logements pour loger le même nombre de personnes. Malgré tout, on peut s'interroger sur les cas d'Argentat et de Serviè-res-le-Château qui perdent des habitants.

De 2003 à 2009 (source Sitadel), on compte 610 constructions neuves sur le territoire dont 73 logements collectifs. Leur nombre est notable sur les communes d'Argentat (130 dont 59 collectifs), Albussac (37), St-Privat (34), Monceaux-sur-Dordogne (33) et Serviè-res-le-Château (33).

Sur l'ensemble du territoire, l'urbanisation reste assez bien maîtrisée même si on peut constater une urbanisation plutôt linéaire, de tradition ancienne.

Le territoire est faiblement urbanisé mais il est toutefois concerné par une surconsommation d'espace. En effet, la surface des parcelles des constructions neuves est de 1800 à 1900 m² en moyenne sur les 20 dernières années.



- ▶ Retravailler les documents d'urbanisme sur les bourgs structurants : Argentat, St-Privat, Albussac, Monceaux-sur-Dordogne, Serviè-res-le-Château et St-Martin-la-Méanne.
- ▶ Stopper l'urbanisation linéaire, densifier les bourgs et organiser les espaces à bâtir (ex : lotissements).
- ▶ Préserver de l'urbanisation les espaces agricole, forestier et naturel.
- ▶ Engager une réflexion intercommunale sur les tendances d'urbanisation du territoire.

5. AMÉNAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

COMMERCES ET SERVICES : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Les équipements, commerces et services situés sur les communes d'Argentat et de Saint-Privat jouent un rôle essentiel pour le maintien de la population.

Les communes de Mercoeur et La-Roche-Canillac en sont également bien dotées.

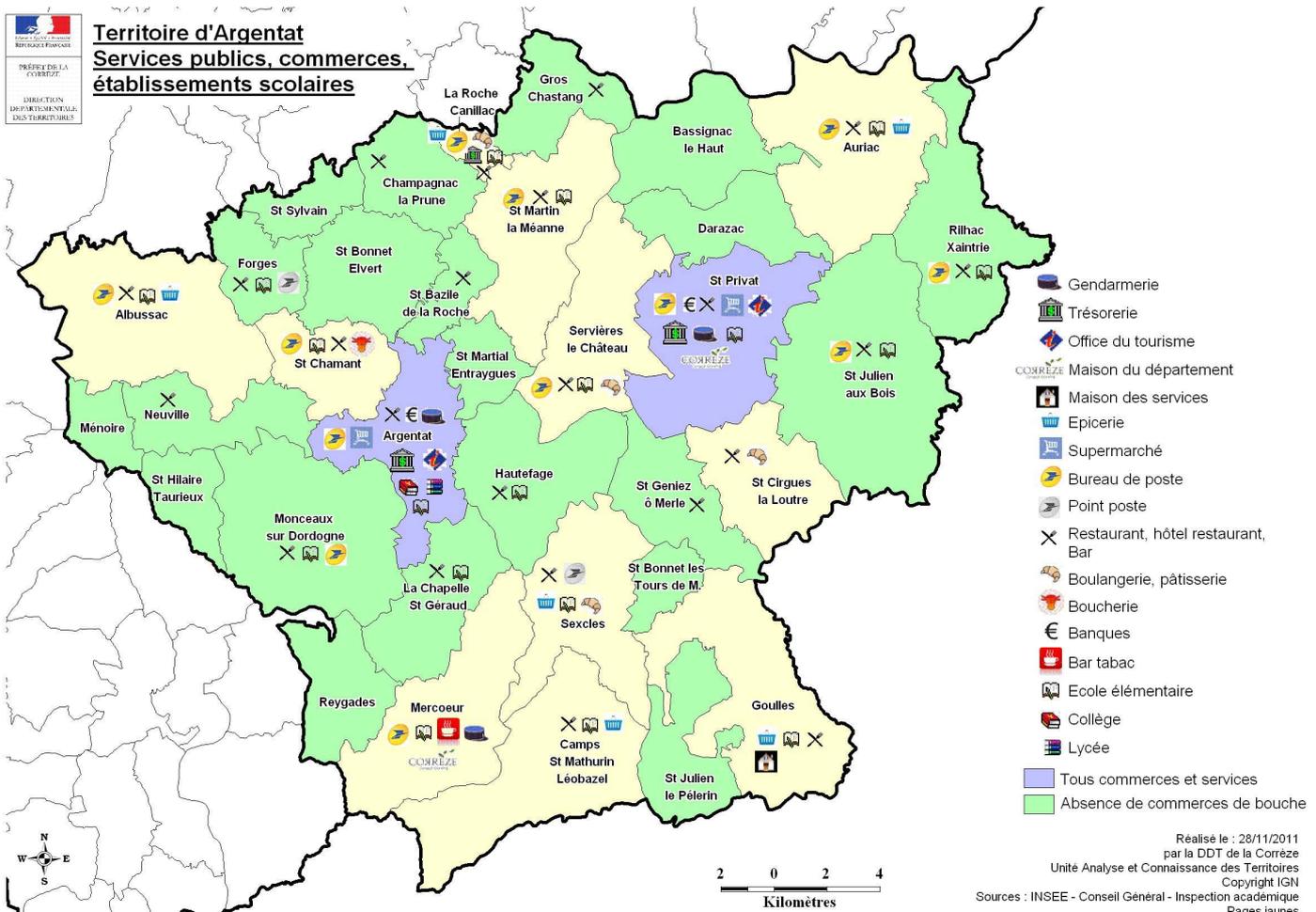
Toutefois, 2/3 des communes n'ont pas de commerces alimentaires. Dans les autres, il existe une armature de proximité minimale.

Le nombre de professionnels de santé est concentré dans quelques communes alors que nous sommes sur un territoire vaste où la population est âgée. Il n'y a qu'un professionnel de santé sur le canton de Mercoeur.

On compte seulement 2 maisons de retraite, ce qui semble faible compte tenu du vieillissement de la population. Le nombre de personnes de 65 ans ou plus représentant une part importante de la population du territoire, l'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer semble très insuffisant.

Le maillage des écoles est fragile à l'est de la Xaintrie compte tenu des effectifs. Le maintien des écoles est pourtant justifié compte tenu de l'éloignement qui entraînerait trop de déplacements. Le relief et l'éloignement sont un frein réel à la poursuite des études supérieures.

La couverture en haut et très haut débit couvre la majorité des secteurs d'habitat et d'activités mais il existe encore des zones blanches sur le territoire.



- **Maintenir le niveau des services sur les communes d'Argentat, Saint Privat, La-Roche-Canillac et Mercoeur, et garantir le maintien des commerces existants dans les communes les plus rurales.**
- **Soutenir le projet de maison de santé pour structurer l'offre libérale en milieu rural sur le territoire**

et pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

► Lutter contre l'isolement en renforçant l'aide à domicile et en créant des structures d'accueil intermédiaires innovantes.

► Proposer une offre adaptée en matière de transports pour une meilleur équité dans l'accès aux soins.

► Structurer l'action publique pour résorber les zones blanches ADSL pour la desserte numérique, notamment dans les zones habitées. Le déploiement numérique est essentiel sur ce territoire pour le développement local (entreprises, agriculteurs et élèves) : il pourrait compenser la difficile desserte routière.

L'EMPLOI : CONFORTER L'OFFRE LOCALE

Bien que le nombre d'emplois ait augmenté de 3,5% entre 1999 et 2008, on compte seulement 87 emplois pour 100 actifs en moyenne. Les autres actifs dépendent essentiellement du pôle d'emploi de Tulle.

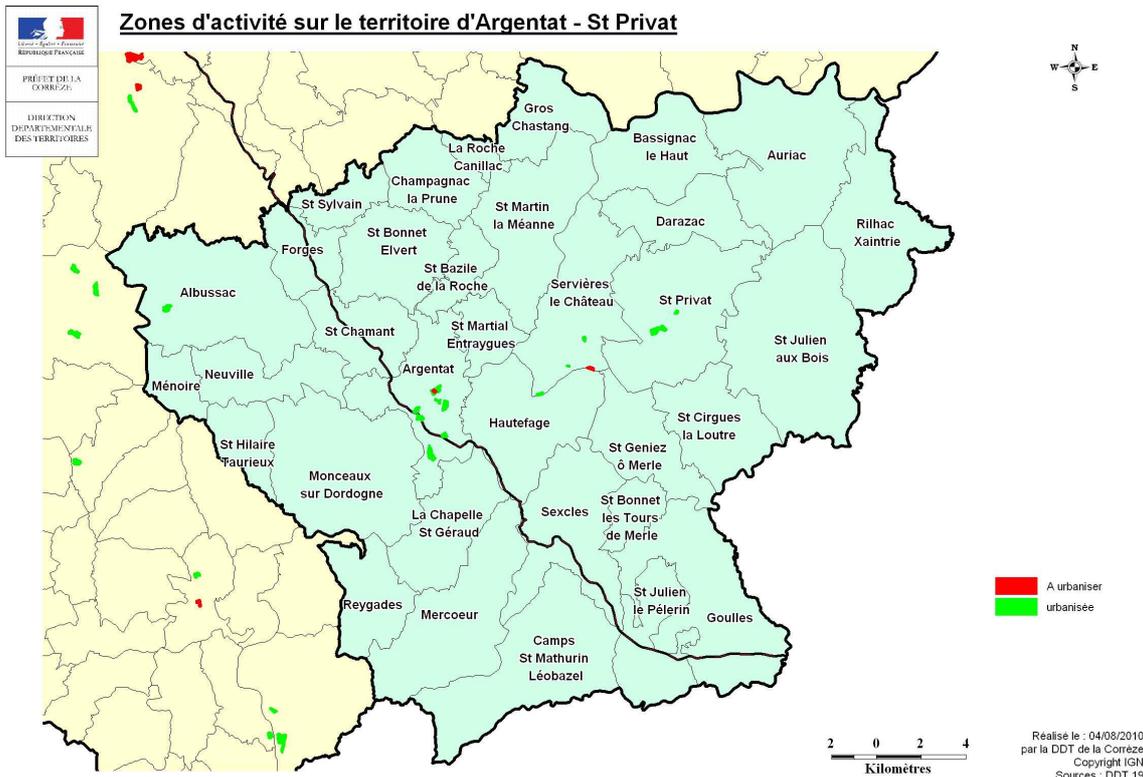
Les emplois sont situés principalement à Argentat, St-Privat et Servières-le-Château.

53% des actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence alors que la moyenne départementale est de 44% (il y a donc une plus grande proximité entre lieu de travail et domicile).

Les emplois sont majoritairement dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale. Le secteur agricole arrive en 2ème position. Le nombre d'emplois dans le secteur de l'industrie est moins important, mais il est en proportion plus présent qu'au niveau départemental, au détriment du secteur commercial. Les principales filières industrielles sont le bois et l'agro-alimentaire.

Le territoire a des difficultés à attirer de nouvelles entreprises compte tenu de la distance par rapport aux autoroutes et des axes internes difficiles.

Quelques zones d'activités communales, situées sur Argentat, St-Privat, Albussac et Servières-le-Château, répondent à des besoins locaux mais ne sont pas totalement occupées.



- ▶ Promouvoir et conforter les filières en place sur le territoire.
- ▶ Éviter d'ouvrir de nouvelles zones d'activités tant qu'il reste des lots disponibles.
- ▶ Si une nouvelle zone d'activités devait être créée sur le territoire, il serait souhaitable que la réflexion soit intercommunale.

LE TOURISME : MIEUX UTILISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Le territoire bénéficie de l'attractivité touristique de la vallée de la Dordogne (patrimoine bâti, paysages et barrages).

On compte de nombreux hébergements et sites touristiques, ce qui engendre des retombées économiques non négligeables pendant les périodes estivale et automnale.

La compétence touristique est portée par les communautés de communes d'Argentat et de St-Privat.



- ▶ Préserver et valoriser le patrimoine bâti local sur tout le territoire pour renforcer son attractivité sur le plan touristique et culturel et maintenir le tissu artisanal.
- ▶ Créer une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) sur Argentat.
- ▶ Veiller à maintenir une offre d'hébergements de bon niveau.
- ▶ Diversifier la gamme d'offres d'hébergements : originalité et luxe.
- ▶ Développer la communication sur les offres du territoire pour attirer plus de touristes.
- ▶ Poursuivre la valorisation de l'offre touristique.

LES DÉPLACEMENTS : CRÉER UN TRANSPORT COLLECTIF LOCAL VERS LES COMMERCES ET SERVICES



Le territoire est traversé par la RD 1120 qui relie Limoges à Aurillac et la RD 980 vers Mauriac.

Du fait du relief tourmenté, le réseau routier interne correspond parfois à des routes de zone de montagne. Le territoire est excentré par rapport aux grandes infrastructures : autoroutes, SNCF.

Les transports en commun sont peu adaptés aux usages autres que scolaires.

- ▶ Conforter des transports en commun innovants vers les pôles de services et de commerces d'Argentat et de St-Privat.

- ▶ Créer une aire de covoiturage à Argentat vers le pôle d'emploi de Tulle.
- ▶ Adapter les fréquences de passage de la ligne Tulle-Argentat aux besoins.

6. PRODUCTION AGRICOLE ET FORESTIÈRE

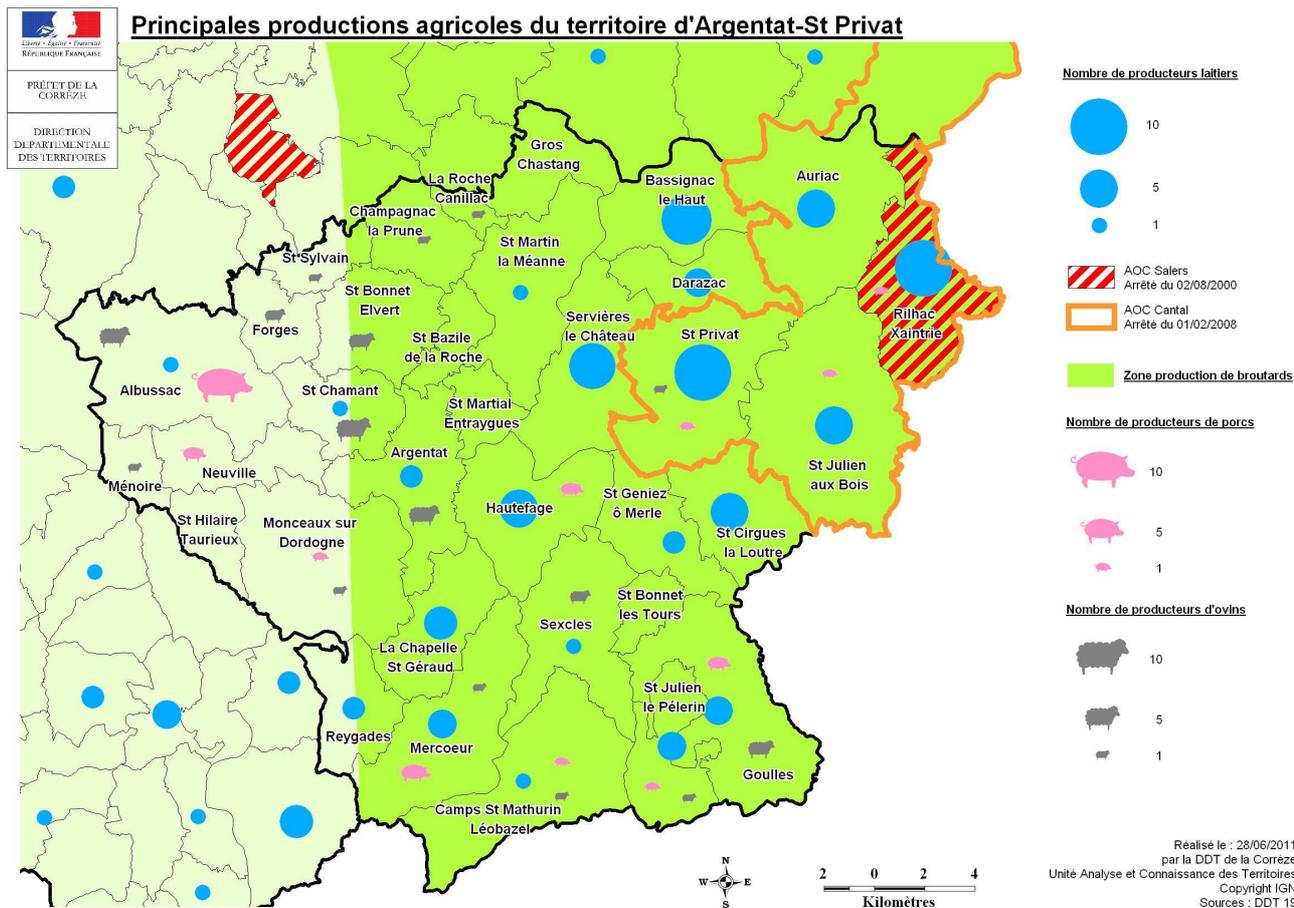
L'AGRICULTURE : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE

On trouve des terres de bonne qualité sur le territoire.

Comme sur l'ensemble du département, le nombre d'exploitations diminue et s'accompagne d'une légère hausse de la superficie agricole utilisée des exploitations.

En proportion, le nombre d'installations de jeunes agriculteurs est le plus élevé de la Corrèze sur les dix dernières années. Toutefois, l'âge moyen des exploitants est très élevé sur les communes de Gros-Chastang, Ménoire et St-Sylvain.

Le territoire est principalement tourné vers l'élevage bovin-viande avec une production de très bonne qualité, reconnue nationalement.



La production laitière est également importante sur le territoire avec des unités de transformation sur place ou à proximité. Cette production pourrait être fragilisée par manque de renouvellement d'exploitations dans cette filière et les stations de collecte pourraient manquer d'approvisionnement.

La filière porcine est également bien représentée, principalement à Albussac. On trouve également des productions locales avec une qualité reconnue telles que la noix, le Bleu d'Auvergne, le Cantal, le Salers et les volailles d'Auvergne.

- ▶ Assurer le renouvellement des générations d'exploitants sur les communes où leur moyenne d'âge est élevée.
- ▶ Développer la dynamique de la production laitière dotée d'un aval (transformation) bien structuré.
- ▶ Maintenir le niveau de valorisation du cheptel bovin-viande.
- ▶ Améliorer la diversification (notamment la filière porcine en circuit court).
- ▶ Développer l'agriculture biologique.

LA FORÊT : VALORISER LE PATRIMOINE FORESTIER



La forêt couvre la moitié de la surface du territoire. Elle est composée à 70% de feuillus et 30% de résineux. 90% de la forêt appartient au domaine privé.

Les secteurs les plus densément boisés sont situés le long des gorges de la Dordogne, de la Maronne, de la Cère et sur le plateau du Doustre.

Certaines forêts bénéficient de documents de gestion durable, notamment en Xaintrie où des propriétaires se sont regroupés en associations pour la valorisation de la forêt.

Il existe un nombre important de petits propriétaires ce qui est un

frein à l'exploitation forestière.

Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) du Limousin destiné à améliorer l'exploitation et la valorisation économique du bois est en cours d'élaboration.

Le comité d'élaboration du PPRDF s'est réuni le 4 mars 2011. Il a notamment permis de définir un cadre de travail, avec les **5 groupes thématiques** suivants :

- identification de massifs forestiers pilotes ;
- accroissement de l'offre par le regroupement et contractualisation ;
- gestion durable de la forêt en lien avec les territoires ;
- débouchés économiques ;
- accompagnement technique, recherche et développement, formation.

Sur le territoire étudié, le comité d'élaboration du PPRDF a identifié le massif forestier « pays vallée de la Dordogne » comme priorité A.

► Inciter les petits propriétaires à se regrouper pour favoriser une bonne gestion des massifs forestiers et améliorer l'exploitation forestière.

7. PROTECTION DES EAUX, ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

L'EAU : ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

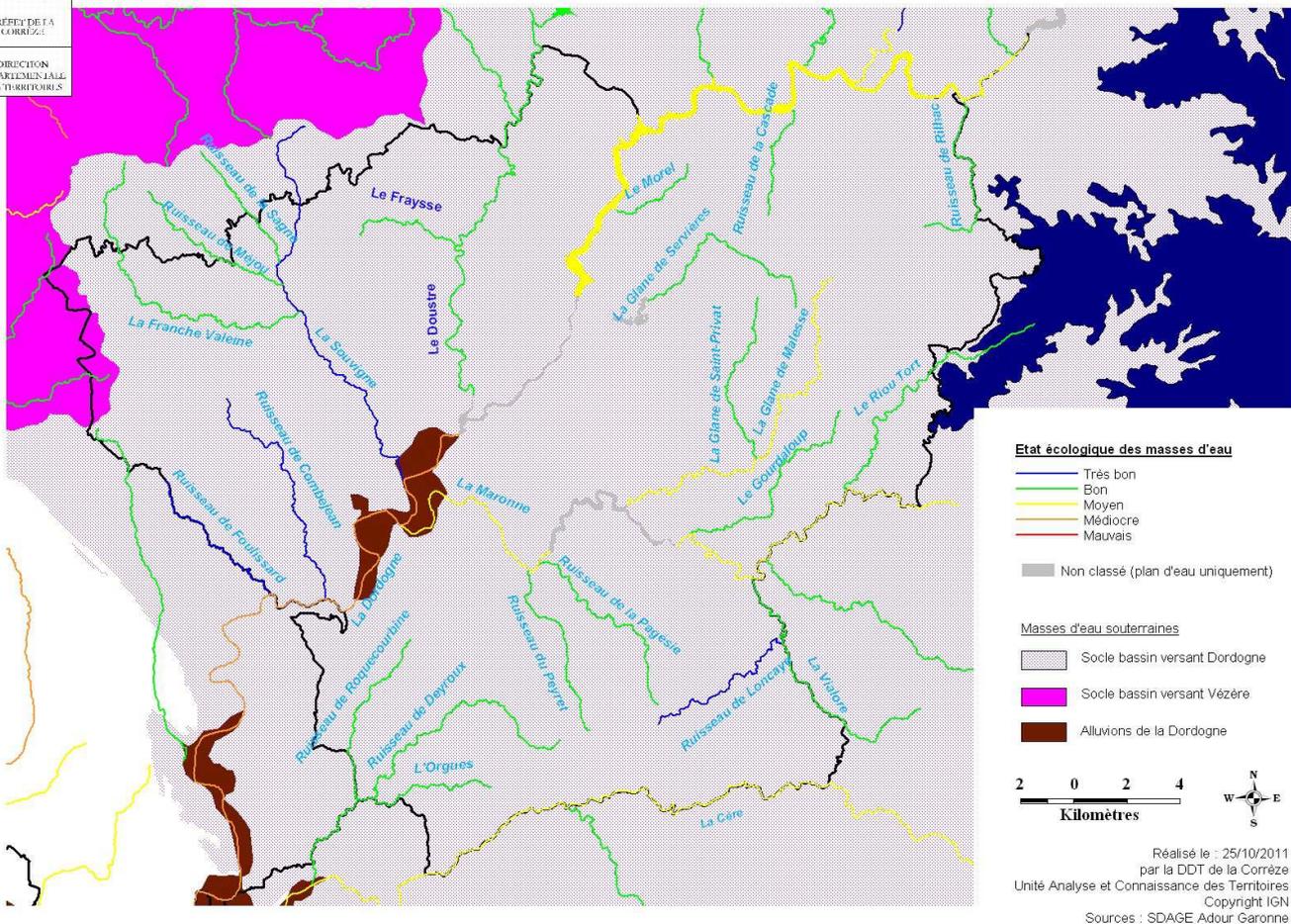
Le territoire comporte de nombreux cours d'eau, certains classés, réservés et/ou remarquables (très bon état, axe migrateur, réservoir biologique). On note un état écologique médiocre ou moyen pour certains cours d'eau, notamment la Maronne, axe migrateur.

La plupart des cours d'eau et masses d'eau doivent atteindre un bon état écologique en 2015.

Sur la moitié est du territoire, les cours d'eau sont à grand potentiel hydroélectrique ce qui explique qu'il n'y ait aucun cours d'eau classé ou réservé.



Etat écologique des masses d'eau sur le territoire d'Argentat - St Privat



Il existe sur le territoire une surface importante de zones humides qui jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau.

On recense un nombre important de plans d'eau : 261 sur le territoire. Les communes qui sont les plus impactées par la présence d'étangs sont **Saint-Julien-aux-Bois** avec **26** plans d'eau et **Saint-Privat** avec **29** plans d'eau.

Le projet de STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage) de Redenat aura nécessairement des conséquences écologiques majeures sur l'hydraulicité, l'hydromorphologie, la faune et la flore du ruisseau de la Cascade qui va être transformé en plan d'eau alors qu'il est classé réservoir biologique.

► **Atteindre un bon état écologique** sur les cours d'eau.

- ▶ **Veiller à la non dégradation des cours d'eau et des masses d'eau souterraines et même les améliorer** pour répondre aux objectifs du SDAGE 2010-2015.
- ▶ **Eviter d'utiliser des engrais chimiques et naturels près des cours d'eau.**
- ▶ **Entretien, préserver et restaurer les zones humides et les ripisylves.**
- ▶ **Interdire toute construction le long des cours d'eau et dans les zones humides** pour permettre le développement de la ripisylve et assurer un rôle de corridor biologique.
- ▶ **Stopper la création de nouveaux plans d'eau**, notamment sur les secteurs où leur densité d'occupation est forte.

En ce qui concerne les ressources en eau, l'assainissement des eaux usées, les eaux pluviales et les travaux en milieu aquatique, les enjeux sont les suivants :

- ▶ **Améliorer la gestion de la ressource en eau.**
- ▶ **Mettre en conformité les ouvrages de prélèvements d'eau potable et les stations d'épuration.**
- ▶ **Améliorer le suivi des installations d'assainissement collectif et mettre aux normes les installations défectueuses.**
- ▶ **Fournir les renseignements nécessaires pour alimenter la base SISPEA** (Système d'information sur les services publics d'eau potable et d'assainissement).
- ▶ **Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales.**
- ▶ **Rappeler la réglementation en matière de travaux en milieu aquatique ainsi que la loi sur l'eau** (assèchement de zones humides, travaux dans les rivières).

NATURE ET PAYSAGES : PRÉSERVER UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE



Les gorges de la Dordogne, particulièrement profondes, traversent le territoire et forment des paysages variés et impressionnants.

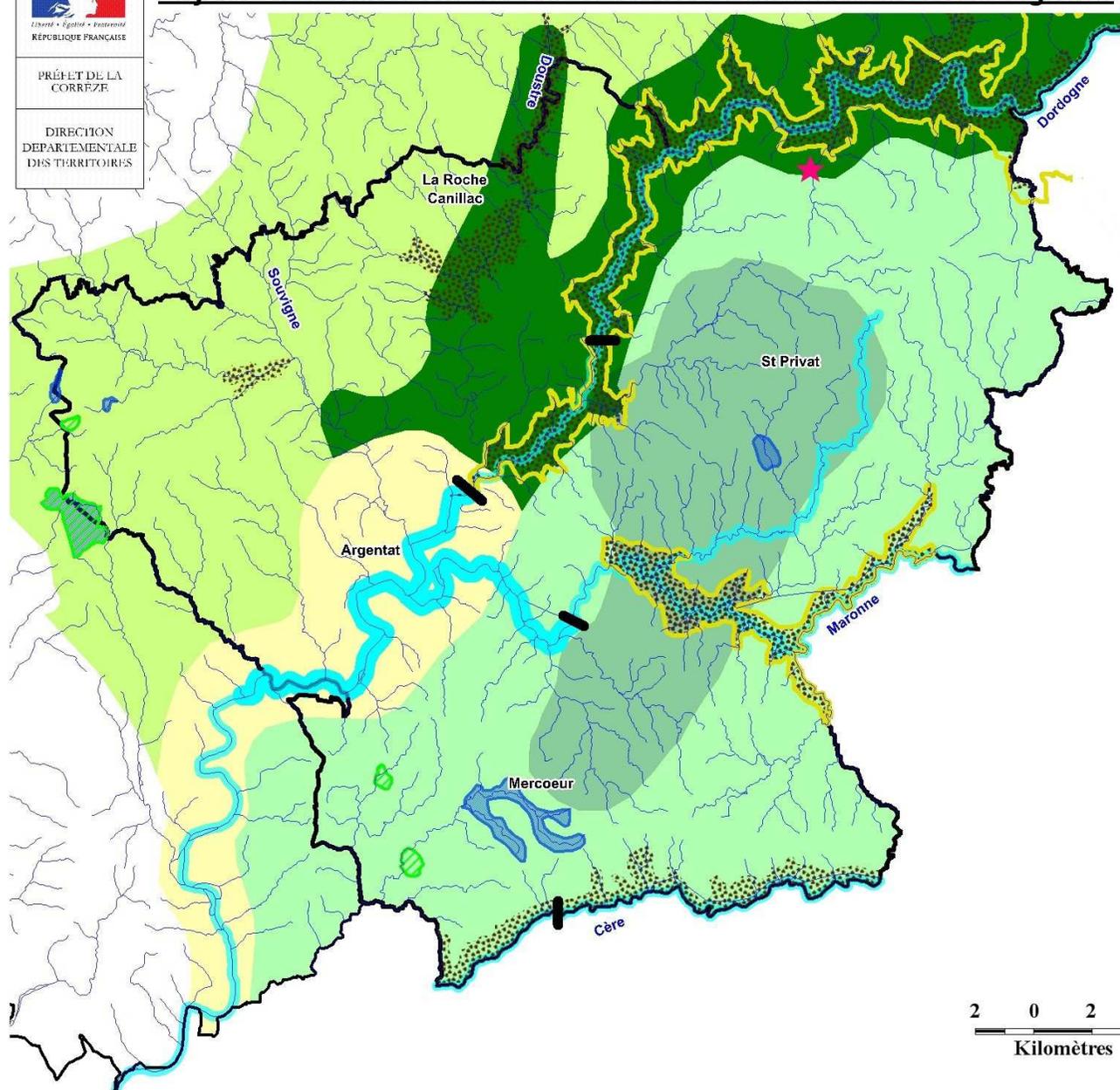
Le fond de la vallée s'élargit en accueillant la Souvigne et la Maronne, les cours d'eau tracent de grands méandres au milieu de vastes espaces alluviaux exploités par l'agriculture, le

tourisme et les sablières.

Au nord et à l'ouest, le territoire est bordé par la vallée de la Dordogne qui prolonge encore les ambiances "montagnardes" des plateaux Corrèziens : les reliefs dépassent presque partout 600 mètres d'altitude.

Le bassin de la Dordogne a été intégré dans le réseau mondial des réserves de Biosphère par le Conseil International de Coordination du programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO le 11 juillet 2012.

Enjeux environnementaux sur le territoire du bassin de vie d'Argentat



Enjeux nature

-  - Conserver les forêts mélangées de ravins et de pente
-  - Conserver les massifs de feuillus et les vieux arbres
-  - Préserver les landes sèches et serpentine
-  - Maintenir les zones d'habitat des oiseaux et la mosaïque de milieux nécessaire à leur alimentation
-  - Limiter les activités bruyantes
-  - Préserver les landes humides et tourbières
-  - Compenser l'impact écologique de la réalisation de la STEP de Redenat

Enjeux paysage

-  - Créer des espaces ouverts et des vues panoramiques
 -  - Entretien des sentiers de bord de rivière
 -  - Préserver les silhouettes des bourgs
 -  - Maîtriser les implantations touristiques et conserver le caractère paysager des routes de rives
 -  - Maintien des espaces agricoles
 -  - Conservation de l'équilibre agriculture / forêt et feuillus / résineux
 -  - Ménager des ouvertures autour des sites fréquentés
 -  - Conserver l'ouverture actuelle sur les plateaux
 -  - Vallée de la Maronne : ménager des ouvertures autour des routes et des sites
- Préserver le patrimoine bâti local sur tout le territoire

Enjeux eau

-  - Préserver les milieux aquatiques et restaurer le bon état écologique
-  - Préserver les conditions de nourrissage et de reproduction des poissons migrateurs
-  - Limiter la création des étangs
-  - Entretien, préserver et restaurer les zones humides et les ripisylves le long des cours d'eau
-  Barrages
-  Périmètre d'étude

2 0 2
Kilomètres



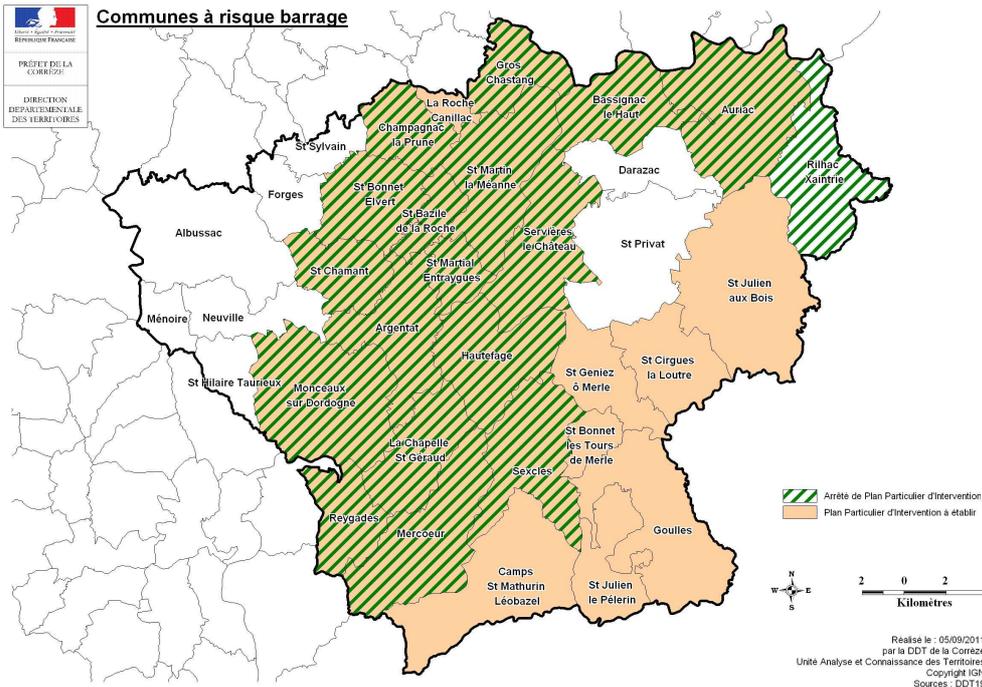
Réalisé le : 08/08/2012
 par la DDT de la Corrèze
 Copyright IGN
 Sources : DDT, DREAL

8. PRÉVENTION DES RISQUES

DES RISQUES D'INONDATION

Les communes d'Argentat, Forgès, Hautefage, St-Chamant, Monceaux-sur-Dordogne et Reygades sont exposées au risque majeur inondation **par rapport à la rivière Dordogne et ses affluents d'Argentat à Liourdres.**

Le Plan de Prévention des Risques inondations de la Dordogne a été prescrit le 13/08/2010.



La majorité des communes du territoire sont concernées par le risque de **rupture de barrage.**

Elles peuvent être impactées par les barrages de : **Bort-les-Orgues, Marèges, l'Aigle, le Chastang, Triouzoune, La Valette, Enchanet, Hautefage et St-Etienne-Cantalès.**

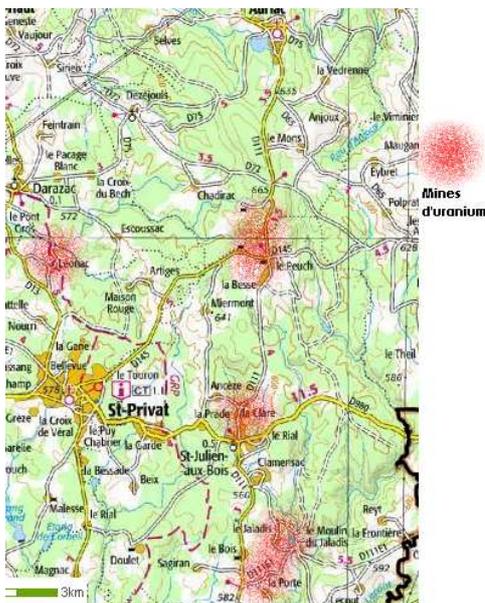
Il doit être établi un plan particulier d'intervention (PPI) pour chaque barrage.

Seul, le barrage de Bort-les-Orgues est couvert par un PPI. Les autres PPI sont en cours d'élaboration.

- ▶ **Etablir les PPI manquants.**
- ▶ **Réaliser les DICRIM et les**

Plans Communaux de Sauvegarde pour les communes qui n'en ont pas.

- ▶ **Approuver le PPRI de la Dordogne et l'intégrer aux documents d'urbanisme.**



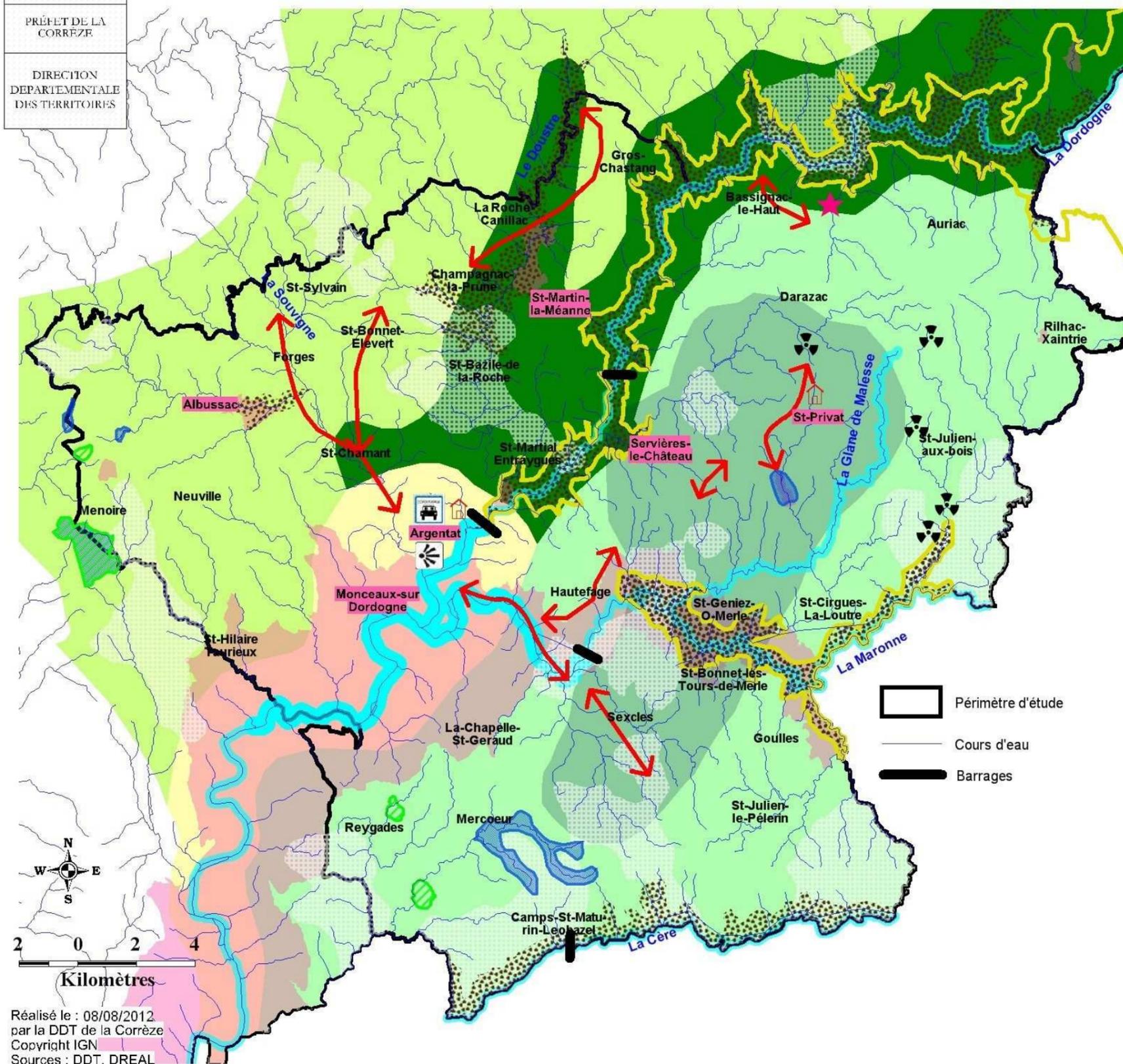
DES RISQUES MINIERES

Des mines d'uranium sont recensées sur les communes d'Auriac, Darazac et St-Julien-aux-Bois.

Elles ne sont plus exploitées mais les sites n'ont pas été sécurisés.

- ▶ **Informers la population sur les risques liés aux anciennes mines d'uranium.**

Enjeux principaux sur le territoire du bassin de vie d'Argentat



Enjeux nature

- Conserver les forêts mélangées de ravins et de pente
- Conserver les massifs de feuillus et les vieux arbres
- Préserver les landes sèches et serpentines
- Maintenir les zones d'habitat des oiseaux et la mosaïque de milieux nécessaire à leur alimentation
- Limiter les activités bruyantes
- Préserver les landes humides et tourbières
- Compenser l'impact écologique de la réalisation de la STEP de Redenat

Enjeux paysage

- Créer des espaces ouverts et des vues panoramiques
- Entretenir les sentiers de bord de rivière
- Préserver les silhouettes des bourgs
- Maîtriser les implantations touristiques et conserver le caractère paysager des routes de rives
- Maintien des espaces agricoles
- Conservation de l'équilibre agriculture / forêt et feuillus / résineux
- Ménager des ouvertures autour des sites fréquentés
- Conserver l'ouverture actuelle sur les plateaux
- Vallée de la Maronne : ménager des ouvertures autour des routes et des sites
- Préserver le patrimoine bâti local sur tout le territoire

Enjeux eau

- Préserver les milieux aquatiques et restaurer le bon état écologique
- Préserver les conditions de nourrissage et de reproduction des poissons migrateurs
- Limiter la création des étangs

Enjeux aménagement et habitat

- Réhabiliter les logements vacants
- Stopper l'urbanisation linéaire
- Créer une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- Résorber les zones blanches notamment dans les secteurs habités
- Commune** - Retravailler les documents d'urbanisme des bourgs structurants
- Réfléchir à la création d'une aire de covoiturage
- Informer la population sur les risques liés aux anciennes mines d'uranium

Enjeux agriculture sur tout le territoire :

- Développer la dynamique de production laitière
- Améliorer la diversification
- Développer l'agriculture biologique

Enjeux tourisme sur tout le territoire :

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager, en particulier dans les sites inscrits et classés
- Veiller à maintenir une offre d'hébergement de bon niveau
- Diversifier la gamme d'offre d'hébergement : luxe et originalité
- Développer la communication sur les offres du territoire pour attirer plus de touristes